



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 31
Réunion du 05 avril 2022

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Denis RICCI, Jean-Paul DELALANDE, Gérard AUDEL.

Excusé(s) : MM. Romain SENESI, Marc BENINCASE.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

CLASSEMENT DE LA FINALE DU FESTIVAL U12 DU 26 MARS 2022.

Le 26 MARS 2022 a eu lieu la finale du Festival U12 au stade HAIRABEDIAN 1 et 2.

La commission remercie la ville de NICE pour la mise à disposition de matériels utiles à la bonne réception des équipes et des spectateurs ainsi que la commission technique pour son aide logistique efficace au bon déroulement de la manifestation.

Elle remercie également toutes les équipes présentes, éducateurs et joueurs pour le bon état d'esprit démontré tout au long de l'après-midi.

En fin de remerciement à la commission des arbitres et aux arbitres présents pour leur excellent comportement.

CLASSEMENT FINAL

- 1 - AS MONACO
- 2 - OGCN
- 3 - ASCCF 1
- 4 - RC GRASSE
- 5 - ESC ROCHEVILLE
- 6 - ESSNN
- 7 - CAVIGAL
- 8 - FC MOUGINS
- 9 - ST LAURENT
- 10 - USRVN
- 11 - ASCCF 2
- 12 - AS CANNES
- 13 - GJO ANTIBES JLP
- 14 - VALBONNE
- 15 - GJF LEVENS
- 16 - PEGOMAS

FEMININE U15 A 8 : RESULTATS DES 1/2 FINALES du 03 AVRIL 2022 :(sous réserve d'homologation).

AS MONACO	7	-	0	CA PEYMEINADE
RC GRASSE	1	-	0	MOUANS SARTOUX

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI